

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: FANGA B+ SOURIS RAT

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: FR-2016-0007

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0006504-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	4
2. Composition et formulation du produit	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	4
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	5
4. Utilisation(s) autorisée(s)	5
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	8
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	10
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	12
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	12
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	13
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	14
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	14
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	14
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	14
5. Conditions générales d'utilisation	14
5.1. Consignes d'utilisation	14
5.2. Mesures de gestion des risques	15
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	16
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	16
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	16
6. Autres informations	16

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FANGA B+ SOURIS RAT
BRODIMYOS
RATICHOC
BRODI RAT 10
BRODI RONGEUR 10
STOP BRODI 10
SUPP' BRODI 10
TOP RONGEUR 10

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	TRIPLAN SA
	Adresse	BP 258 LA POSTE FRANCAISE AD500 ANDORRA LA VELLA France
Numéro de l'autorisation	FR-2016-0007	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0006504-0000	
Date de l'autorisation	10/03/2016	
Date d'expiration de l'autorisation	11/02/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

SOFAR FRANCE

Adresse du fabricant

ZA du Drevers BP 02 29190 Pleyben France

Emplacement des sites de fabrication

ZA du Drevers BP 02 29190 Pleyben France

Nom du fabricant

AEDES PROTECTA

Adresse du fabricant

75 rue d'Orgemont 95210 Saint-Gratien France

Emplacement des sites de fabrication

Lieu-dit Douillac 81310 Parisot France

Nom du fabricant

RATOUCY SAS

Adresse du fabricant

29 rue de la forêt - LOOZE - BP145 89303 Joigny France

Emplacement des sites de fabrication

29 rue de la forêt - LOOZE - BP145 89303 Joigny France

Nom du fabricant

HDA

Adresse du fabricant

ZA La Charme - Ménétrol 63200 Riom France

Emplacement des sites de fabrication

ZA La Charme - Ménétrol 63200 Riom France

Nom du fabricant

IRIS

Adresse du fabricant

1126A, Avenue du Moulins, Route de Saint-Privat 30340 Salindres France

Emplacement des sites de fabrication

1126A, Avenue du Moulins, Route de Saint-Privat 30340 Salindres France

Nom du fabricant

FARMAVIT OOD

Adresse du fabricant

Bul Tsar Boris III, n°63, Office n°1 1612 Sofia Bulgarie

Emplacement des sites de fabrication

Industrialna Str 2. - Pleven District 5960 Guliantsi Bulgarie

Nom du fabricant	NOXIMA
Adresse du fabricant	Carrefour Jean Monnet – La Croix Saint Ouen 60201 Compiègne France
Emplacement des sites de fabrication	Carrefour Jean Monnet – La Croix Saint Ouen 60201 Compiègne France

Nom du fabricant	INDUSTRIAL CHIMICA SRL
Adresse du fabricant	Via Sorgaglia 40 35020 Arre (PD) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Sorgaglia 40 35020 Arre (PD) Italie

Nom du fabricant	FHS
Adresse du fabricant	RUE DE LA TETE A LOUP ZAC DE GRANDCHAMP 77440 OCQUERRE France
Emplacement des sites de fabrication	RUE DE LA TETE A LOUP ZAC DE GRANDCHAMP 77440 OCQUERRE France

Nom du fabricant	FARMA-CHEM SA
Adresse du fabricant	INDUSTRIAL AREA OF SINDOS P.O. BOX 1026, BLOCK 53 ZONE C 57022 THESSALONIKI Grèce
Emplacement des sites de fabrication	INDUSTRIAL AREA OF SINDOS P.O. BOX 1026, BLOCK 53 ZONE C 57022 THESSALONIKI Grèce

Nom du fabricant	AGROZA AGROTECHNICAL LTD
Adresse du fabricant	AITOLIAS 2 & EL. VENIZELOU 158 16431 ATHENES Grèce
Emplacement des sites de fabrication	AITOLIAS 2 & EL. VENIZELOU 158 16431 ATHENES Grèce

Nom du fabricant	AGROLOGY SA
Adresse du fabricant	P.O. BOX 1089, INDUSTRIAL AREA OF THESSALONIKI 57022 THESSALONIKI Grèce
Emplacement des sites de fabrication	P.O. BOX 1089, INDUSTRIAL AREA OF THESSALONIKI 57022 THESSALONIKI Grèce

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	ACTIVA / TEZZA
Adresse du fabricant	Via Feltre 32 20132 Milan Italie
Emplacement des sites de fabrication	PM TEZZA Srl Via Tre Ponti 22 37050 S. Maria di Zevio (VR) Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.001
Monopropylène glycol	propane-1,2-diol		57-55-6	200-338-0	2.4836
Triéthanolamine	2,2',2"-nitrilotriéthanol		102-71-6	203-049-8	0.0172

2.2. Type de formulation

RB - Appât prêt à l'emploi : grains

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris et rats – Professionnels – Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-souris domestique-Adultes et Juvéniles
Rattus norvegicus-rat brun-Adultes et Juvéniles
Rattus rattus-rat noir-Adultes et Juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Application des appâts -
Formulations de l'appât:
- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

contre les rats : 100 g d'appât par point d'appât espacés de 5 à 10 mètres. - contre les souris : 30 à 40 g d'appât par point d'appât espacés de 1 à 2 mètres - 0 -
Appât :
- contre les rats : 100 g d'appât par point d'appât espacés de 5 à 10 mètres.
- contre les souris : 30 à 40 g d'appât par point d'appât espacés de 1 à 2 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 5 kg.
Le produit FANGA B+ SOURIS RAT est conditionné dans des sachets individuels en

polyéthylène/polypropylène de 20 à 100 grammes et en vrac.
Les sachets en PE/PP (20-25-30-40-50-100 g) sont conditionnés dans :
- Sacs (sacs en papier avec ou sans film plastique PE) 5-10-15-20-25kg
- Seaux (PE) 5-10-15-18-20kg
- Boîtes en carton 5-10-12-15-20-50kg
Le produit en vrac est conditionné dans :
- Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) conditionnés dans des boîtes en cartons (5-10-12-15-18-20 kg)
- Sacs (sacs en papier avec ou sans film plastique PE) 5-10-15-20-25kg
- Seaux (PE) 5-10-15-18-20-25kg
- Boîtes en carton (avec un film plastique PE) 5-10-12-15-20-25-50kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et rats – Professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestique-Adultes et Juvéniles Rattus norvegicus-rat brun-Adultes et Juvéniles Rattus rattus-rat noir-Adultes et Juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	contre les rats : 100 g d'appât par point d'appât espacés de 5 à 10 mètres. - contre les souris : 30 à 40 g d'appât par point d'appât espacés de 1 à 2 mètres. - 0 - Appât : - contre les rats : 100 g d'appât par point d'appât espacés de 5 à 10 mètres. - contre les souris : 30 à 40 g d'appât par point d'appât espacés de 1 à 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 5 kg. Le produit FANGA B+ SOURIS RAT est conditionné dans des sachets individuels en polyéthylène/polypropylène de 20 à 100 grammes et en vrac. Les sachets en PE/PP (20-25-30-40-50-100 g) sont conditionnés dans : - Sacs (sacs en papier avec ou sans film plastique PE) 5-10-15-20-25kg - Seaux (PE) 5-10-15-18-20kg - Boîtes en carton 5-10-12-15-20-50kg Le produit en vrac est conditionné dans : - Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) conditionnés dans des boîtes en cartons (5-10-12-15-18-20 kg) - Sacs (sacs en papier avec ou sans film plastique PE) 5-10-15-20-25kg - Seaux (PE) 5-10-15-18-20-25kg - Boîtes en carton (avec un film plastique PE) 5-10-12-15-20-25-50kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris et rats – Professionnels – Zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-souris domestique-Adultes et Juvéniles

Rattus norvegicus-rat brun-Adultes et Juvéniles

Rattus rattus-rat noir-Adultes et Juvéniles

Domaine d'utilisation	Extérieur Autre Zones ouvertes extérieures, Décharges extérieures et déchetteries
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât : - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	contre les rats : 100 g d'appât par point d'appât espacés de 5 à 10 mètres. - contre les souris : 30 à 40 g d'appât par point d'appât espacés de 1 à 2 mètres - Appât : - contre les rats : 100 g d'appât par point d'appât espacés de 5 à 10 mètres. - contre les souris : 30 à 40 g d'appât par point d'appât espacés de 1 à 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 5 kg. Le produit FANGA B+ SOURIS RAT est conditionné dans des sachets individuels en polyéthylène/polypropylène de 20 à 100 grammes et en vrac. Les sachets en PE/PP (20-25-30-40-50-100 g) sont conditionnés dans : - Sacs (sacs en papier avec ou sans film plastique PE) 5-10-15-20-25kg - Seaux (PE) 5-10-15-18-20kg - Boîtes en carton 5-10-12-15-20-50kg Le produit en vrac est conditionné dans : - Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) conditionnés dans des boîtes en cartons (5-10-12-15-18-20 kg) - Sacs (sacs en papier avec ou sans film plastique PE) 5-10-15-20-25kg - Seaux (PE) 5-10-15-18-20-25kg - Boîtes en carton (avec un film plastique PE) 5-10-12-15-20-25-50kg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris- Non professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestique-Adultes et Juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	30 à 40 g d'appât par postes d'appâtage. - 0 - Appâts : - 30 à 40 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1 à 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit est fourni par paquet contenant la quantité maximale d'appât de 50 grammes pour les souris et 150 g pour les souris et les rats. Le produit se présente dans des sachets en polyéthylène/polypropylène de 20 à 40 grammes. Le produit FANGA B+ SOURIS RAT est conditionné dans des sachets en PE/PP (20-25-30-40 g). Les sachets en PE/PP (20-25-30-40 g) sont conditionnés dans : - Seaux (PE)

- Boîte en métal sans laque
- Récipient en PEHD
- Boîtes en carton
- Boîtes d'appât pré remplis (plastique PET/PP/PE/PVC)

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Rats – Non professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brun-Adultes et Juvéniles Rattus rattus-rat noir-Adultes et Juvéniles

Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	100 g d'appât par station d'appât - 0 - Appâts : - 100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit est fourni par paquet contenant la quantité maximale d'appât de 150 g pour les rats. Le produit se présente dans des sachets en polyéthylène/polypropylène de 20 à 100 grammes. Le produit FANGA B+ SOURIS RAT est conditionné dans des sachets en PE/PP (20-25-30-40-50-100 g). Les sachets en PE/PP (20-25-30-40-50-100 g) sont conditionnés dans : - Seaux (PE) - Boîte en métal sans laque - Récipient en PEHD - Boîtes en carton - Boîtes d'appât pré remplies (plastique PET/PP/PE/PVC)

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Rats – Non professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brun-Adultes et Juvéniles Rattus rattus-rat noir-Adultes et Juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	100 g d'appât par station d'appât. - 0 - Appâts : - 100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit est fourni par paquet contenant la quantité maximale d'appât de 150 g pour les rats. Le produit se présente dans des sachets en polyéthylène/polypropylène de 20 à 100 grammes. Le produit FANGA B+ SOURIS RAT est conditionné dans des sachets en PE/PP (20-25-30-40-50-100 g). Les sachets en PE/PP (20-25-30-40-50-100 g) sont conditionnés dans : - Seaux (PE) - Boîte en métal sans laque

- Récipient en PEHD
- Boîtes en carton
- Boîtes d'appât pré remplis (plastique PET/PP/PE/PVC)

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

UTILISATEURS PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les souris) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants : dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

UTILISATEURS PROFESSIONNELS

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple « à l'usage des professionnels formés uniquement »).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants :
Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, « étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit »).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas :
 - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse ;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes ;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: « ne pas déplacer ni ouvrir »; « contient un rodenticide »; « nom du produit ou numéro d'autorisation »; « substance(s) active(s) » et « en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...] ».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 24 mois

6. Autres informations

- Il conviendra de mettre en place un programme de suivi de la résistance des populations de rongeurs à la substance active brodifacoum et de fournir les résultats de ce suivi au renouvellement du produit.

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.